

JEUNESSE ET SPORTS

PÔLE ÉDUCATIF : le calendrier s'accélère !

Alors que le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse aurait préféré un calendrier plus souple, le transfert des missions Jeunesse et Sports s'effectuera dans le calendrier de la réforme de l'Organisation Territoriale de l'État, ce qui signifie que les nouvelles structures seront créées au 1^{er} juin 2020.

Une Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES) sera créée au sein de chaque rectorat de région académique, alors qu'au niveau départemental, un service Jeunesse et Sports sera créé au sein de chaque DSDEN. Le délégué régional, qui sera placé sous l'autorité hiérarchique du recteur de région académique, sera nommé sur un emploi fonctionnel de directeur de l'administration territoriale de l'État ; il animera les équipes départementales.

Concernant la gestion des personnels JS, elle continuera d'être assurée par la RH des ministères sociaux pendant toute l'année 2020, via une

convention entre les 2 secrétariats généraux ; le transfert se fera en 2021.

Telles sont les informations qui ont été communiquées aux représentants des personnels lors des audiences intersyndicales du 22/10/19 avec les ministres R. Maracineanu, JM. Blanquer et G. Attal, puis précisées le lendemain lors d'une audience demandée par le SNEP-FSU à la Secrétaire Générale du MENESRI, Marie-Anne Lévêque.

D'une manière générale, tous nos interlocuteurs s'accordent à dire que les personnels JS sont les bienvenus et qu'ils mettront tout en œuvre pour préserver l'identité Jeunesse et Sports (services dédiés clairement identifiés JS, gestion RH spécifique,...). Ils assurent aussi que les agents conserveront leurs statuts et conditions d'exercice tout comme leur rémunération (dont indemnités).

Pour le SNEP-FSU, ce discours rassurant ne doit pas occulter la question des missions. Que devient la mission « formation certification emploi » ?

Quelle articulation entre les missions relevant du Préfet, les missions éducatives sous l'autorité du Recteur et les missions pour lesquelles l'Agence Nationale du Sport ne manquera pas de solliciter les agents de l'État ? Quelle place pour les CTS dans la nouvelle organisation ? Quid du travail en réseau avec les CREPS ? Quels moyens humains, financiers et logistiques ?

Dans ce contexte de réforme, le SNEP-FSU reste très mobilisé, aux côtés des personnels trop souvent livrés à eux-mêmes face à des initiatives locales résultant de l'absence de cadrage national. Fort de ses propositions pour le service public du sport et de sa représentativité à l'Éducation Nationale, le SNEP-FSU entend peser sur les décisions qui seront prises dans les mois à venir, tant au niveau national que local. Enseignants d'EPS et professeurs de sport, agissons avec le SNEP-FSU !

gwenaelle.natter@snefsu.net

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CONFLITS ET SOUFFRANCES...

Deux extraits de courriers envoyés à la ministre ce mois d'octobre (en intégralité sur le site : <http://www.snefsu.net/superieur/staps.php>)

Le 21/10 - Madame la Ministre,

Nous sommes alertés par les représentants des personnels du CHSCT de l'université de Caen, ainsi que par nos délégués syndicaux également membres du CT, qui font état de nombreux dysfonctionnements concernant cette instance dont ils ont fait part au Président de l'université. Cette alerte se concrétise et se focalise autour d'une souffrance au travail exprimée par de nombreux personnels au STAPS de cette université depuis plusieurs années... Au-delà de ces aspects, la situation du STAPS de Caen ne peut être éludée... Aussi, si le CHSCT, qui a enfin pu faire une visite dans ce STAPS, devait être instrumentalisé dans ce qui nous semble lié à des conflits professionnels en lien avec des politiques pédagogiques elles-mêmes soumises à des questions de moyens, la situation risquerait de devenir inextricable et « explosive »... C'est une alerte que nous faisons.

Nous vous demandons donc, en tant que Ministre, d'examiner et de prendre des mesures pour que la sérénité collective et individuelle revienne partout dans cette université, ceci dans l'intérêt du service public de l'ESR, et surtout pour préserver la santé, la sécurité de ses personnels.

Le 14/10 - Madame la Ministre,

La lettre ouverte du SNEP et SNESUP-FSU du 17 avril 2019, que nous vous avons adressée et titrée « les STAPS attendent des réponses. Le ministère doit tenir ses promesses », vous demandait a minima un fléchage de 200 postes vers les STAPS chaque année, sur 5 ans (nombre basé sur le chiffre du groupe de travail ministériel STAPS), à compter de la rentrée 2018, en surplus des dotations aux universités.

Or..., vous nous informez que seules les places supplémentaires ouvertes pour accueil en L1 et L2 en STAPS seraient financées... Nulle trace de postes, pourtant incontournables, ce qui ne règle pas la problématique majeure de « tension » en STAPS.

D'une part le financement attribué est globalisé dans les dotations aux universités qui gèrent la ventilation, autonomie oblige, comme elles le peuvent, suivant leurs contraintes budgétaires (cf. la situation de l'université du Mans qui doit mettre en œuvre chaque année un plan de retour à l'équilibre financier de son budget pour « régulariser un déficit » qui n'est pas de son fait). D'autre part, des moyens financiers ne peuvent remplacer des postes ouvrant à recrutement pérenne.

La situation de cette université comme pour d'autres est inextricable si le ministère de tutelle ne vient pas en soutien. L'enseignement supérieur ne pourra répondre à l'élévation du niveau de formation et de qualification des jeunes **sans que des moyens très conséquents nécessaires à cette ambition lui soient donnés**. Une autonomie sans solidarité du ministère et un affichage politique sans moyens constituent inévitablement des impasses... Il est temps d'y remédier.

pascal.anger@snefssu.net